

Année d'exercice : 2025

Situation financière au / /

	Montant	Observations éventuelles
En caisse		
Sur compte courant		
Placement		

Pièces à joindre à la demande de subvention

	1 ^{re} demande	Renouvellement	Si modification
Statuts signés	X		X
Récépissé de dépôt à la Préfecture	X		X
Composition du Conseil d'Administration	X		X
R.I.B. de l'association	X	X	X
Contrat d'Engagement Républicain	L'association atteste de sa souscription au CER en signant la page 9 du cerfa		
Dernier procès- verbal de l'Assemblée Générale	X	X	
Derniers comptes approuvés	X	X	

Les associations qui perçoivent de la ville d'Avermes une subvention représentant, soit plus de 50% de leur budget, soit un montant supérieur ou égal à 23 000 € sur l'année de référence, doivent lui adresser le bilan certifié conforme du dernier exercice connu. Une association Loi 1901 n'a pas vocation à thésauriser.